

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Procès-verbal du conseil d'administration
du 28 novembre 2006

Etaient présents : G. Bigot, P. Gonod, F. Melleray, S. Nicinski J. Petit, B. Plessix, B. Seiller, Ph. Yolka.

Etaient représentés : S. Braconnier, C. Ribot.

- après un exposé par P. Gonod de l'état des discussions avec ses interlocuteurs sur l'organisation de rencontres franco-italiennes en 2007, le CA a décidé de la poursuite de ces discussions et souhaité que Ph. Yolka y soit associé. Une discussion plus générale a conclu à la nécessité du développement des relations de l'AFDA avec des associations similaires à l'étranger et confié à Pascale Gonod, en concertation avec les membres du CA maîtrisant la langue des partenaires concernés, la mission d'œuvrer à ce développement.
- Le CA a ensuite décidé de solliciter les éditions Litec pour la publication des actes du colloque de juin 2007 et, plus largement, pour la publication des actes des futurs colloques que l'AFDA organisera. Il a été également souhaité que le président prenne l'attache de M. Guégan, directeur des éditions chez LexisNexis pour envisager cette possibilité ainsi que celle d'une publication des thèses primées par l'AFDA au sein d'une collection de cet éditeur.
- Le CA a donné son accord pour la location de la Salle Liard auprès du Rectorat pour la tenue du colloque de juin 2007 sur la Personnalité publique. Il a été décidé que l'Assemblée générale 2007 de l'AFDA se tiendrait le jeudi 14 juin 2007 à partir de 10 h 30 dans cette salle et avant le début du colloque (prévu l'après-midi). Il a été décidé qu'un cocktail serait offert le jeudi soir dans l'appartement décanal de l'université Paris II et le président a été mandaté pour demander la mise à disposition de cette salle. Il a été décidé que l'AFDA offrirait deux déjeuners aux intervenants à ce colloque mais que le dîner du jeudi soir serait libre. Le financement de ce colloque sera assuré par le concours de l'AFDA, de laboratoires universitaires et d'établissements publics industriels et commerciaux ou d'autres institutions publiques susceptibles d'être intéressées par le thème de ce colloque (collectivités territoriales, Banque de France etc...). Les membres du CA ont accepté de procéder aux démarches nécessaires en vue de réunir les 10 à 15 000 euros qui semblent nécessaires au budget de ce colloque.

Adresse postale :

AFDA

Institut Cujas – Université Panthéon-Assas (Paris II)

12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05

afda@neuf.fr

- Le CA a décidé de retenir le devis élaboré par l'entreprise Innovplus et a chargé S. Nicinski de conduire l'élaboration du site. Il a été également décidé que l'ensemble des éditeurs juridiques serait sollicité pour l'établissement d'un lien, moyennant redevance, entre le site de l'AFDA et une page de leur propre site sur laquelle serait présentée les dernières publications en droit administratif.
- Le CA a estimé que le projet d'organiser des universités d'été en direction des jeunes chercheurs en droit administratif était intéressant mais supposait des moyens matériels, financiers et humains excédant dans l'immédiat ceux de l'AFDA. Il a donc été décidé de remettre à plusieurs mois la réflexion sur ce dossier mais que cela se ferait sur la base de l'avant-projet établi par S. Braconnier.

Adresse postale :

AFDA

Institut Cujas – Université Panthéon-Assas (Paris II)

12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05

afda@neuf.fr